

DECISION MUNICIPALE**N° D25-048****7.5**

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre de la Programmation 2025 – travaux de performance énergétique des groupes scolaires Moulin à Vent et Georges Lapierre.

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L-2122-22-26°, L-2122-23 et R-2334 et suivants,

VU la Délibération n°DEL24-110 en date du 28 novembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal de Tournefeuille a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article sus visé,

VU le dispositif d'aides financières du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de la programmation 2025 des contrats de territoires,

CONSIDERANT le projet de travaux de performance énergétique des groupes scolaires Moulin à Vent et Georges Lapierre, projet inscrit au Budget 2025,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de Tournefeuille de solliciter des aides financières de la part de partenaires institutionnels.

D É C I D E

ARTICLE 1 : De solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'inscription de ce dossier à la programmation des contrats de territoire 2025 pour une aide financière d'un montant de 336 051€ TTC soit 25% du montant total prévisionnel TTC.

ARTICLE 2 : D'autofinancer le projet pour 20% minimum.

ARTICLE 3 : de déposer les dossiers correspondant avant le commencement des travaux.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le 22 avril 2025,

Le Maire

 Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture
 031-213105570-20250422-D25-048-AR
 Date de télétransmission : 24/04/2025
 Date de réception préfecture : 24/04/2025